

Spoutnik

Date de préparation 20-mars-2012

Date de révision 20-mars-2012

Numéro de révision 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Numéro d'Enregistrement REACH Aucun numéro d'enregistrement de cette substance car il est considéré comme étant enregistré conformément au chapitre 2, Article 15 de la REACH règlement 1907/2006

Nom du produit Spoutnik

Substance pure/préparation Préparation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée fongicide

Utilisations déconseillées activités non étiquetées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Belchim Crop Protection NV/SA
Technologielaan 7
B-1040 Londerzeel

Téléphone +32 (0)52 30 09 06

Téléfax +32 (0)52 30 11 35

Adresse e-mail info@belchim.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence **+32 (0)14 58 45 45**

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

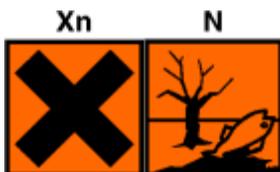
2.1 Classification du mélange

Symbole(s) Xn - Nocif
N - Dangereux pour l'environnement

R-code(s) Repr. cat. 3;R63 - R43 - N;R50

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

2.2 Éléments d'étiquetage



Symbole(s)
Xn - Nocif
N - Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque

R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Phrase(s) de sécurité

S 2 - Conserver hors de la portée des enfants
S 8 - Conserver le récipient à l'abri de l'humidité
S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux
S23 - Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols
S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage
S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité
S20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation
S24/25 - Éviter le contact avec la peau et les yeux
S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Nom Chimique	No.-EINECS.	No.-CAS	% en poids	Classification	EU - GHS Substance Classification	No REACH.
Mancozeb	-	8018-01-7	80 - 90	Repr. Cat. 3;R63 R43 N;R50	Skin Sens. 1 (H317) Repr. 2 (H361d) Aquatic Acute 1 (H400)	donnée non disponible

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures
Ingestion	Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau pulvérisée
Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs
Endiguer l'eau de lutte contre l'incendie pour élimination ultérieure

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger particulier Décomposition thermique en produits inflammables et toxiques :
Sulfure de carbone
Oxydes de carbone
Oxydes de soufre
Sulfure d'hydrogène

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ce matériau est très toxique pour les organismes aquatiques. Eau de feu contaminé avec ce matériel doit être contenue et empêché d'être déversée dans la voie d'eau, d'égouts ou drain.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs
Éviter le contact avec la peau et les yeux
Éviter toute formation de poussière
Utiliser un équipement de protection individuelle
Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou vide déversée dans un conteneur de déchets étiqueté. Disposition par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets.
Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer l'eau de déversement

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation :

Éviter la formation de poussière dans les endroits clos
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation
Éviter le contact avec la peau et les yeux
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

Mesures d'hygiène :

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Maintenir un intervalle d'air entre les piles/palettes
Ne pas entreposer près d'acides forts
Stocker dans une zone où la contamination croisée avec des pesticides, engrais, aliments ou aliments pour animaux puisse se produire pas.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom Chimique	EU	Le Royaume Uni	La France	L'Espagne	L'Allemagne
Mancozeb			5		

Le niveau sans effet dérivé (DNEL) confidential, please refer to supplier

La concentration prévisible sans effet (PNEC) confidential, please refer to supplier

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues.

Protection des mains gants de protection.

Protection respiratoire Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement Pas d'information disponible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Jaune-grisâtre.	
État physique	Solide poudre	
Odeur	louche.	
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ Méthode</u>
pH	6.5-7.5	CIPAC MT 75 (1% aq) (se décompose)
Point de fusion/point de congélation		
Point/intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible	
Point d'éclair	Pas d'information disponible	
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	N'est pas facilement inflammable	CE A.10
Pression de vapeur	<5.6 10E-7 hPa (25)	
Masse volumique apparente	0.5 kg/l	Avant tassement / Après tassement 0.4 kg/l / 0.6 kg/l
Hydrosolubilité	dispersable	
Solubilité	pratiquement insoluble	
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas d'information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	152 °C	CE A.16
Température de décomposition	Pas d'information disponible	
Viscosité		
Propriétés comburantes	Non comburant (selon le test A17)	
Propriétés explosives	Du fait de la structure chimique du produit, une réaction explosive n'est pas envisageable.	

9.2 Autres informations

Teneur en COV Pas d'information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas d'information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant dans des conditions normales de traitement.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas entreposer près d'acides forts
Conserver hors de la portée des enfants
Éviter de créer des conditions poussiéreuses
Ne pas exposer à des températures extrêmes

10.5 Matières incompatibles

alcalin
Acides forts
Agents oxydants puissants
Sels d'ammonium quaternaire
Agents séquestrants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de carbone
Sulfure d'hydrogène
Oxydes de soufre
Carbon disulfide
thiourée éthylène

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Effets locaux

Inhalation .
Contact avec les yeux .
Contact avec la peau .
Ingestion .

DL50 oral DL50 oral > 5000 mg/kg (rat)
DL50 dermal DL50 dermal > 2000 mg/kg (lapin)
CL50 par inhalation CL50 par inhalation 5.2 mg/L mg/L (rat) (4 h)

Corrosion/irritation cutanée	Pas d'irritation de la peau.
Domage/irritation de l'œil	Pas d'irritation des yeux.
Sensibilisation	Un contact prolongé ou répété peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles.
Toxicité à dose répétée	Pas d'information disponible.
Effets cancérogènes	N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.
Effets mutagènes	NOAEL = 60 mg/kg Oral rat.
Toxicité pour la reproduction	NOAEL = 150 mg/kg Oral rat.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = 1.18 mg/l
 CL50/48h/daphnie = 0.47 mg/l
 CL50/poisson/96 h = 0.2 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

Nom Chimique	log Pow
Mancozeb	1.38

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).
 Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

Nom Chimique	EU - Endocrine Disruptors Candidate List	EU - Endocrine Disruptors - Evaluated Substances
Mancozeb	Group III Chemical	

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.
No de déchet suivant le CED	020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.
Autres informations	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

14.1. No ONU	UN3077
14.2. Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (Mancozeb)
14.3. Classe de danger	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Danger pour l'environnement	oui
14.6. Dispositions spéciales	274, 335, 601
Code de restriction en tunnels	(E)

IMDG/IMO

14.1. No ONU	UN3077
14.2. Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (Mancozeb)
14.3. Classe de danger	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Danger pour l'environnement	
14.6. Dispositions spéciales	274, 335

IATA/ICAO

14.1. No ONU	UN3077
14.2. Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (Mancozeb)
14.3. Classe de danger	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Danger pour l'environnement	oui
14.6. Dispositions spéciales	A158, A179, A97

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
EINECS/ ELINCS	Est conforme à (aux)
DSL/NDSL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
ENCS	Est conforme à (aux)
La Chine	-
AICS	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)

Légende :

TSCA - Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques, inventaire, rubrique 8(b)

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

Date de révision 20-mars-2012

Révision non applicable

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Clause de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ÉTAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité